L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 SEPTEMBRE 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Coer.
Editeurs-Propriétaires :
[illegible] N. DUFOUR. DUFRECHOU [illegible]
[illegible]
NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN 29 SEPTEMBRE

POUR LE CONGRES
DEUXIEME DISTRICT.
T. G. HUNT.

Trésorier d'Etat :
J. N. HAWTHORN de la N.-Orléans.

Auditeur des Comptes Publics
JOHN E. KING—de St-Landry

Surintendant des Ecoles Publiques
A. M. LAMON—de Ouest-Bâton-Rouge

LETTRE DE M. EVERETT.

La lettre de M. Everett, en réponse à la note de lord John Russell, a été publiée dans le *Boston Post* du 21 courant. Bien que M. Everett ne soit plus du gouvernement il lui appartenait, comme auteur de la première réponse du département d'Etat à la proposition de la France et de l'Angleterre, de relever les singulières assertions du ministre anglais. Il s'est acquitté de cette tâche avec une rare dignité et une impiacable logique.

Nous n'avons pas besoin de rappeler au lecteur que la France et l'Angleterre avaient proposé aux Etats-Unis de signer de concert une Convention par laquelle ils se seraient engagés respectivement et collectivement à garantir à tout jamais à l'Espagne la propriété de Cuba. Le but des deux gouvernements transatlantiques ne pouvait échapper à la perspicacité de M. Everett, qui venait de succéder à M. Webster au departement d'Etat, et on sait comment il répondit à leurs propositions. Lord John Russell a répliqué ; nous avons reproduit sa lettre il y a quelques semaines.

L'ancien secrétaire d'Etat américain a su tirer un admirable parti de la réplique du ministre anglais. Celui-ci s'était plaint de la longueur de la note de M. Everett. Certes, observe celui-ci, la proposition de votre gouvernement j'aurais pu répondre, au nom du président, en quelques mots si la question était assez grave pour que je exprimasse en détail les vues de l'administration. Les conseillers du président ne siégent pas au Congrès et n'ont pas, comme les ministres du cabinet anglais, l'occasion de faire connaître la pensée de leur gouvernement dans des discours de trois et quatre heures.

Lord John Russell avait également trouvé extraordinaire que M. Everett fit un exposé historique des annexions successives qui ont agrandi le territoire de la république. Vous avez tout cela, répond l'ancien secrétaire d'Etat. Je n'en doute pas, mais ce n'est pas une leçon d'histoire que je voulais vous donner, bien que certains hommes d'Etat européens en auraient peut être besoin ; mon seul but était de rappeler le passé pour mieux faire apprécier les faits du présent. Quant à la question en elle-même, je vous ai dit que c'était avant tout une question américaine et que l'Europe ne saurait y avoir le même intérêt que nous. Vous me parlez de la Jamaïque ; vous déclarez que cette île étant située dans le voisinage de Cuba, l'avenir de cette dernière colonie vous inspire autant d'inquiétude qu'aux Etats-Unis. Mais si vous comparer la Jamaïque, dont votre budget se fatigue, à la grande république américaine dont les Etats sont semés sur les bords du golfe mexicain ? Je retourne donc contre vous votre propre argument et vous prouve que vous n'avez pas dans la question le même intérêt que nous. D'où je conclus que les événements dont Cuba peut être la source dans l'avenir constituent essentiellement une question américaine et non européenne.

Ce n'est pas ainsi que s'exprime M. Everett, mais nous croyons reproduire fidèlement sa pensée. Il maintient ensuite que si les Etats-Unis ont cru la possession de Cuba nécessaire à leur sûreté, ils ont le droit de négocier avec l'Espagne pour en obtenir la cession. Ici, l'ancien secrétaire d'Etat s'appuie sur les faits mêmes cités par lord Russell pour démontrer la fausseté de son argumentation.

Quant aux expéditions dirigées contre Cuba, le gouvernement américain a fait tout ce qu'il a pu pour en empêcher le départ. Mais est-il facile de surveiller une immense côte et de retenir dans le port des navires qui ont tout l'air de bâtiments de commerce ? Est-ce qu'une expédition de tout point semblable à celle du général Lopez n'a pas été organisée à Londres en 1831 par le général Torrijos ? Est-ce que les réfugiés hongrois et italiens que protègent les lois anglaises ne préparent pas la révolution européenne à Londres même, sous la sauvegarde de l'hospitalité britannique ? Pourquoi ? Parce que les lois anglaises comme les lois américaines respectent la liberté individuelle. Nous ne voulons pas plus que vous le droit des gens. Au lieu de nous considérer comme une nation sans foi ni loi, songez, pour ce qui est de Cuba, que cette île est gouvernée despotiquement, que l'Espagne n'y jouit d'aucun des droits politiques dont on jouit ailleurs, qu'il est soumis au bon vouloir d'un vice-roi militaire et tenu en respect par une armée étrangère. Est-il donc étonnant qu'un général espagnol ait trouvé parmi nous des jeunes gens enthousiastes qui ont rêvé avec lui l'indépendance de la colonie espagnole ?

M. Everett termine sa lettre en rappelant à lord Russell qu'en fait d'invasions l'Angleterre n'a rien à reprocher aux nations étrangères. Ne vient-elle pas récemment d'annexer d'un seul coup la moitié de Birman ? Les destinées de l'Union américaine sont le secret de l'avenir. En attendant qu'elles s'accomplissent, il ne convient pas que la France et l'Angleterre cherchent à imposer des bornes à la grandeur territoriale des Etats-Unis, tandis que de leur côté ces deux puissances font chaque jour de nouvelles conquêtes par terre et par mer.

Arrivée du George Law.

Le steamer *George Law*, capitaine McGowan, est arrivé hier dans notre port, venant de New-York et de la Havane. Les journaux de cette dernière ville sont à peu près dépourvus de nouvelles. Il est tombé de fortes pluies dans l'intérieur de l'île et les récoltes en ont beaucoup souffert.

Secours aux Malades de la Campagne.

La lettre suivante nous est adressée par l'éditeur du *Meschacébé* de St Jean Baptiste, à la requête des habitans de la paroisse. Nous nous sommes empressés de la communiquer à M. Kursheedt, membre de l'Association Howard, et [illegible] démarches faites [illegible] à l'activité déployée [illegible] excellentes garde-malades [illegible] paroisse St-Charles. D'autres [illegible] ainsi que des médecins s'embarquent ce matin pour St-Charles et St Jean Baptiste.

St-Jean-Baptiste, 26 septembre 1853.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs,

L'épidémie sévit avec plus d'intensité que jamais dans les paroisses St-Jean Baptiste et St-Charles, et la panique est telle aujourd'hui qu'entre parents même on n'ose plus se porter secours. Les malades sont entièrement abandonnés de tous, et le plus grand nombre succombe faute de soins. On ne trouve plus de nègres pour creuser les fosses au cimetière ; on n'en trouve même pas, à aucun prix, pour conduire les cercueils jusqu'à l'église. Ceux qui ont des nègres se sont fait de les louer là où il y a des malades, même à raison de deux piastres par jour.

Comme il n'y a aucun comité de santé organisé, les habitans ont cru, dans leur embarras, devoir s'adresser à nous pour adresser leur supplique à l'Association Howard, et à notre tour, nous vous prions d'être leur interprète auprès de cette honorable Association.

Nos médecins sont morts de fatigue ; de plus, dans le second district, rive droite, quartiers connus sous la dénomination de quartiers de l'Eglise et du Bonnet Carré, il n'y a plus de médecins, les docteurs Weinberg et Chaboud étant eux-mêmes en ce moment gravement malades. Or, il y a impossibilité pour les autres médecins de pouvoir visiter la clientèle de ces messieurs, de sorte que les malades de ce district n'ont personne pour les soigner.

Le docteur Lestrades m'a donc prié, en leur nom, de réclamer de l'Association Howard que ces messieurs aient l'humanité d'envoyer à l'Eglise du Bonnet Carré, un médecin (parlant français) et quelques gardes-malades.

Veuillez donc, Messieurs, avoir la complaisance de communiquer cette lettre au comité de l'Association. Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Votre humble et dévoué serviteur,

P. D'ARTLYS.

Nous avons dit hier, dans notre revue des candidats démocrates, que M. WILSON appartenait à la rédaction du *Picayune*. On nous prie d'annoncer que M. Wilson n'est plus attaché au personnel de ce journal.

M. Fowler, maître de poste à New-York, nous adresse le tableau suivant que nous publions à l'intention du commerce.

Liste des steamers pour le mois d'octobre 1853.

Nom de la ligne	Gouv.	Jour de dép.	Point de dép.	Destination.
[illegible]	E-U	1er	N.-York	Liverpool
Cunard	Ang.	5	..	..
Californie	E-U	5	..	..
Bermudes	Ang.	7	..	Bermudes
Brême	E-U	8	..	South. & Brême
Cunard	Ang.	12	Boston	Liverpool
Havane	E-U	12	N.-York	..
Collins	..	15	..	Liverpool
Cunard	Ang.	19	..	..
Californie	E-U	20	..	..
Havre	..	22	..	South. & Havre
Cunard	Ang.	26	Boston	Liverpool
Havane	E-U	27	N.-York	..
Collins	..	29	..	Liverpool

Toutes les lettres destinées à la France, à la Hollande ou à la Belgique doivent acquitter d'avance 21 *cents* par les steamers américains qui vont à Liverpool et à Southampton, 26 *cents* par les steamers qui vont directement au Havre, et 5 *cents* par les steamers anglais. Les lettres destinées à la Suisse et à l'Italie doivent être soumises à la même règle pour arriver plus tôt à leur destination.—Une malle fermée, se composant de lettres et de journaux pour les Etats et les villes de l'Union postale germano-autrichienne, pour le Danemark, la Norvège, la Suède, la Pologne, la Russie, la Grèce, les îles Ioniennes, etc., est expédiée de la poste de New York deux fois par semaine.

NOTRE FEUILLETON.

Nous reprendrons demain la suite de la *Chronique des Trois Reines.*

DEUXIEME DISTRICT CONGRESSIONNEL.

Les démocrates du deuxième district ont désigné M. JOURDAN, de Jefferson, comme leur candidat pour le Congrès. M. Jourdan est un jeune homme de mérite et un excellent démocrate, mais pourquoi son parti le sacrifie-t-il ? Il mérite un poste autre que celui qui lui a été assigné. Sacrifié de perdue au milieu d'un district foncièrement whig, l'élu de la Convention locofoco doit infailliblement succomber en novembre. Acceptera-t-il la périlleuse candidature qui lui a été déférée ? Nous en doutons. Une défaite est toujours, dans la vie publique, une fort mauvaise recommandation, et M. Jourdan ne voudra peut-être pas s'y exposer.

M. T. G. HUNT.—Nous lisons dans le *Messager* de St. Jacques :

M. T. G. Hunt l'emportera sans peine sur son concurrent, supposé qu'il en ait un, ce qui nous paraît douteux ; car quelle que soit l'outrecuidance des démocrates, ils ne voudront pas exposer un des leurs à subir le [illegible] d'une lutte tout à fait inégale. Il est [illegible] incontestable que nous devons [illegible] regarder M. Hunt comme notre futur représentant au Congrès.

Nous sommes désolés que cela puisse déplaire à quelques uns de nos amis politiques : mais nous espérons qu'après y avoir mûrement réfléchi, ils cesseront de faire opposition au candidat désigné par la majorité des citoyens nommés *ad hoc* par les votans de leur parti. C'est, en effet, le seul moyen qu'ils aient de prouver qu'il n'y pas, comme ils le disent et comme nous le croyons, de meilleurs whigs qu'eux dans toute l'étendue des Etats-Unis.

AFFAIRE KOSZTA.—Une dépêche télégraphique nous apprend que le président approuve pleinement la lettre rédigée par M. Marcy au sujet de l'affaire Koszta et qu'il en adopte les conclusions. Cette lettre sera publiée samedi prochain dans l'*Union* de Washington. Elle occupera probablement sept ou huit colonnes de ce journal.

PASSE CHRISTIAN.—La fièvre jaune sévit cruellement à la Passe Christian. Nous apprenons que M. SOPHRONIEN SAUCIER, dont l'habitation est située sur la Rivière aux Loups, à sept mille de la Passe, et au milieu d'une magnifique pinière, vient de perdre sa femme et trois enfans. L'alarme règne de toutes parts dans ces localités, autrefois si salubres.

MOBILE.—Il y a eu à Mobile dans les 24 heures terminées le 26 au matin, 20 décès dont 13 causés par la fièvre jaune.

BAYOU SARA.—La fièvre jaune se maintient au même degré d'intensité à Bayou Sara, bien que la mortalité commence à diminuer. Le *Ledger* dit que l'on a vu de la glace le 22 de ce mois dans la paroisse.—De la glace importée peut-être, mais du crû, nous n'en croyons rien.

THIBODEAUXVILLE.—L'épidémie continue ses ravages à Thibodeauxville. Les décès, nous l'avons déjà dit, ont déjà atteint le chiffre de 147 : la proportion de la mortalité est de 15 pour cent sur la population actuelle. Aux dernières dates la maladie avait commencé à faire irruption dans les campagnes. Terrebonne n'a pas encore reçu la visite du fléau.

POINTE COUPÉE.—*L'Echo* de la Pointe Coupée dit que l'état sanitaire de cette paroisse est des plus déplorables. C'est bien la fièvre jaune qui y sévit. Quelques-uns des habitans les plus respectables ont déjà succombé à la redoutable maladie. Nous citerons parmi les victimes Mme GEORGE DUMOULIN, M. ONIL BOURGEAT, M. FRANÇOIS BOUIS, M. CHARLES HAYDEN, Mme SCOFFIELD, M. CHARLES POYDRAS Jr, M. M. VALERIEN DUMOULIN.

Les journaux de la campagne annoncent, sur la foi de nouvelles reçues du Tennessee, que le colonel VAN P. WIEDER est mort dernièrement à Nashville.

MALADIES DANS LES PAROISSES Saint-Charles et Saint-Jean-Baptiste.

Les paroisses St-Charles et St-Jean Baptiste sont désolées par la fièvre jaune et d'autres maladies. Le nombre des victimes s'accroît tous les jours. Voici ce que nous lisons dans le *Meschacébé* de St-Jean-Baptiste du 25 courant :

Par suite de la terrible maladie qui ravage notre paroisse, les travaux de la récolte sont presque partout arrêtés.

Sur plusieurs habitations, il y a la moitié des nègres à l'hôpital, quelquefois même il y en a les deux tiers.

Plusieurs personnes nous ont fait le reproche d'avoir publié *exactement* les ravages de l'épidémie dans nos deux paroisses, nous accusant de jeter ainsi la terreur dans l'âme des personnes peureuses.

Le journaliste, comme le prêtre et le médecin, a sa mission à remplir, et nous croyons que celui qui cherche à rassurer par de *fausses bonnes nouvelles* ses lecteurs, manque à son devoir de publiciste véridique, sans pour cela rassurer en rien ses co-paroissiens, qui savent aussi bien et même mieux que lui ce qui se passe chez leurs parens et amis.

Pour cacher la vérité, il eût fallu empêcher les corps des malheureuses victimes de passer devant vos portes pour se rendre au cimetière. Puis, nous sommes de ceux qui prétendent qu'un homme averti en vaut deux ; mieux vaut, à notre avis, prévenir du danger, que de le laisser dans une trompeuse certitude.

Au commencement de cette semaine, nous avons eu deux jours *assommants* de chaleur ; la température était étouffante. Mardi, temps couvert depuis le matin ; la pluie est tombée à verse pendant la matinée, et tout le reste du jour l'air semblait imprégné d'une humidité pénétrante ; aussi tous les convalescents qui ont eu l'imprudence de sortir même sous leurs galeries, sont-ils retombés malades et gardent-ils maintenant le lit. Mercredi, jeudi et vendredi, nous avons eu un fort vent de nord-ouest, excessivement froid ; il y avait même le matin une petite gelée blanche. On espérait que ce temps froid chasserait l'épidémie, mais aussi on craignait qu'il ne fût mortel pour les personnes dangereusement malades. En effet, le chiffre des mortalités a encore augmenté depuis deux jours, et pour surcroît de malheur, de toutes parts nous apprenons que beaucoup de nos paroissiens sont tombés malades. Il est donc à craindre que, comme l'année dernière à la Nouvelle Orléans, l'épidémie ne décime la côte non seulement jusqu'à la fin du mois, mais encore jusqu'en décembre.

Bien que la mortalité décime les paroisses St Charles et St Jean Baptiste d'une extrémité à l'autre, il y a certains bouts de côtes où elle sévit avec plus d'intensité que dans les autres.

Dans le troisième district de la rive gauche de St-Jean-Baptiste, dans un mille et demi de distance environ, plus de vingt personnes sont mortes. Dix cadavres sont sortis de la même cour ; au Café de la Renaissance, le propriétaire M. Pascal Alexandre, son associé M. Auguste Baccas et quatre de ses enfans ont succombé.

La mortalité est donc aujourd'hui, en notre paroisse, plus considérable à la côte qu'elle ne l'a été à la Nouvelle-Orléans ; et disons-le tout haut, cette grande mortalité parmi nous doit être surtout attribuée au manque de *bonnes gardes-malades*. Beaucoup malheureusement meurent les malades comme jadis on traitait les lépreux, et ils ne passent qu'à distance respectueuse de la maison où ils souffrent.

Nous le répétons encore, les cas de fièvre jaune *solitaires* ici ; les trois-quarts des décès doivent être attribués aux fièvres bilieuses, putrides et aux pleurésies. La maladie frappe surtout les jeunes gens et les jeunes filles, aussi bien créoles qu'européens ; elle semble avoir plus d'empire sur tous ceux qui portent des figures pleines de santé et qui jouissent d'un sang riche.

Le chiffre des inhumations s'élève depuis le commencement du mois à environ 150 pour la paroisse St-Jean-Baptiste seulement.

On lit dans le même journal :

Le docteur Gustave Chaboud est tombé gravement malade cette semaine ; le docteur Weinberg, quoique encore en convalescence, s'est empressé avec un louable dévouement de venir le soigner ainsi que les autres malades des environs, mais, dès mercredi soir, il a rechuté lui-même, et il a été obligé d'appeler le docteur Schrachtley. Les médecins de St-Charles, MM. Lachamp et Lestrade, ne pouvant avec la meilleure volonté, dépasser le commencement du Bonnet Carré ; quant aux médecins de l'autre bord, ils ont plus de malades qu'ils ne peuvent en soigner, de sorte que le 2me district de la paroisse, se trouve en ce moment sans aucun médecin. Le docteur américain Wilson, qui s'y est établi récemment est lui-même indisposé. Les malades abondent dans ce quartier.

*Est ce que l'*ASSOCIATION HOWARD *ne pourrait pas envoyer un médecin dans ce district et surtout un médecin parlant la langue française, vu que c'est la seule que parle la presque totalité de ce pays ?*

Le *Meschacébé* du 25 courant publie une longue liste de décès.

Nous lisons dans l'*Avant-Coureur* de St-Charles (numéro du 25 courant) :

La liste funèbre de cette semaine est plus nombreuse encore que celle des semaines précédentes, et M. Lorentz Reber se trouve au nombre des victimes de l'épidémie. Certes, c'est une très grande perte pour le haut de côte qu'il habitait. Depuis que la fièvre avait éclaté parmi nous, nul ne s'était montré plus que lui, humain, charitable, généreux et dévoué. Il avait mis à la disposition de nos docteurs ses voitures et ses chevaux. Lui-même, il visitait tous les malades de son voisinage pour les encourager, et il a veillé plusieurs nuits auprès de ses amis en danger. Samedi, 17 courant, il nous fit l'amitié de venir nous voir avec le docteur Lestrades pour nous féliciter de notre convalescence hélas ! le lendemain, il était lui-même atteint par la terrible épidémie et il a succombé le 20 au matin. Il a emporté dans la tombe l'estime et les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Son voisin, M. Charles Rousselle, fils de nos plus honorables planteurs, est aussi au nombre des victimes de cette semaine.

PANIQUE.—Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* :

Nous avons, malheureusement, assisté plus d'une fois, à de grands désastres et à de grandes calamités publiques, mais sans aucune, pour la première fois, témoin d'une panique semblable à celle qui s'est emparée de notre village.

Nous n'exagérons rien en disant que plus des trois quarts des maisons de notre village sont abandonnées, la plupart sans même un seul gardien, les magasins sont tous fermés, à l'exception d'un seul, celui de MM. C. Mouton, et deux épiceries, celles de MM. C. Stoul et Ayrivié, une [illegible] de M. Perrin a aussi fermé sa boutique [illegible] quatre boulangers il ne nous reste [illegible] ; M. Bernard [illegible] ; il n'y a personne d'ouvert [illegible] 25 personnes, blancs, nègres [illegible]

enfans, &c, s'y trouvaient réunies. Quelques-uns de nos docteurs ont aussi pris l'épouvante ; notre Conseil de Ville, transformé en Bureau de Santé, depuis deux semaines, s'est transporté au Whiskichitto pour tâcher le poste au conseil ; les, aux chevreuils et aux poissons. Ces messieurs étaient suivis de leur Connétable.

Les habitans n'envoient plus leurs esclaves vers ou ville, nous nous trouvons donc menacés de périr d'inanition.

ST JACQUES.—Les whigs de St. Jacques doivent se réunir dimanche prochain à la maison de Cour pour nommer deux candidats à la législature.

M. LOUIS THOUBAC BOUDOUSQUIÉ, de la paroisse St. Jean-Baptiste, vient de mourir. C'était un jeune homme d'une intelligence supérieure et qui avait fait en Europe, et aux Etats-Unis de très fortes études. Mathématicien d'un mérite distingué il fut probablement devenu un des premiers ingénieurs de la Louisiane. Ses nombreux amis qu'il avait à la Nlle-Orléans regretteront vivement sa perte.

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré mardi dernier à Jefferson City, au coin de la rue Tchoupitoulas et l'Avenue de la Louisiane. Plusieurs maisons ont été réduites en cendre. La perte est, dit-on, considérable.

TAXE DES LETTRES EXPÉDIÉES EN EUROPE.—Le tarif des droits de poste sur les lettres transportées par les steamers transatlantiques vient d'être ainsi fixé par le directeur général des postes :

Les lettres et paquets pour la Grande Bretagne, doivent être taxés à raison de 24 cents par unité de poids ; l'affranchissement est facultatif.

La taxe des lettres par la malle fermée de Prusse, est de 30 cents ; l'affranchissement est facultatif.

La taxe des lettres en destination de France, est :

Par la ligne du Havre, de 20 cents ;
Par les steamers Collins, de 21 cents ;
Par les steamers Cunard, de 5 cents.

Ces taxes sont payables d'avance. Dans les deux derniers cas, il reste à payer, à Paris, par le destinataire, un complément de 9 cents pour la ligne Collins, et de 25 cents pour la ligne Cunard.

Dans le cas d'affranchissement facultatif, les fractions de taxe payées par l'expéditeur sont regardées comme non avenues.

WISCONSIN.—Les whigs du Wisconsin viennent de désigner M. Henry Baird comme leur candidat pour la place de gouverneur.

DÉPART.—Le steamer *Asia* est parti de New-York, le 21 de ce mois, pour Liverpool, avec 100 passagers et environ un million de piastres en espèces.

MINISTRE EN FRANCE.—La nomination de M. MASON au poste de ministre des Etats-Unis en France a été annoncée officiellement à Washington.

JOURNAL HONGROIS.—Les feuilles de New-York nous apprennent que M. Charles Kornis, ex-professeur de l'Université de Pesth, doit faire paraître vers le 1er octobre le premier numéro d'un journal en langue hongroise, intitulé : « *Magyar Szamuzettek Lapja*, » (l'Exilé Hongrois.)

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.—Un correspondant du *Scientific American* engage les directeurs du chemin de fer du Pacifique à construire cet immense railway, dans toute sa longueur, sur pilotis, à environ huit pieds du sol, et à y emboîter les waggons de manière que la moitié du corps des voitures se trouve dans le vide au dessous des rails. Par ce moyen, le déraillement deviendrait impossible, et, grace à la hauteur de la voie, les convois ne seraient jamais arrêtés par les neiges. Une voie ainsi suspendue aurait en outre cette élasticité qui facilite la rapidité des trains et diminue l'usure causée par le frottement. Le correspondant de l'*American* dit que sur une pareille voie et avec les avantages de toutes sortes qu'elle offrirait, les trains marcheraient aisément et sans danger aucun à raison de cent milles par heure. Il estime les frais de construction à $10,000 par mille.

CHRONIQUE LOCALE.

INHUMATIONS *dans les différents cimetières de la ville, pendant les vingt quatre heures expirées mercredi, 28 du courant, à 6 heures du matin :*

	fièvre jaune.	autres malad.	Total
Cimet. Protestant, rue Girod,	2	0	2
Cypress Grove No 1,	0	1	1
Cypress Grove No 2	3	1	4
Cimet. Hôpital de Charité,	3	1	4
Cim. de St-Patrick,	3	1	4
Cimet. Cath. No 1, 3e dist.	0	2	2
Cimet. Cath. No 2, do	2	6	8
Cimet. Lafayette 4me dist.	1	2	3
Total,	14	15	29

Le gardien du Cimetière de St-Vincent de Paule, troisième district, n'a pas transmis de rapport.

Hôpital de Charité—Officiel.

Rapport de l'Hôpital de Charité pour les vingt quatre heures expirées mardi, 27 du courant, à minuit :

Admis.............27
Renvoyés guéris...20
Morts............10 dont 4 de fièvre jaune.

H. VANDERLINDEN, commis.

Nlle-Orléans, 28 septembre 1853.

ARRESTATION.—James W. Simmons dit Sam Simmons a été arrêté hier à bord du steamship Louisiana. Cet individu est accusé de s'être enfui du Texas, porteur de [illegible] qu'il avait, ou quelque sorte, trempé dans le vol de la malle.

LA RIXE ENTRE DES OFFICIERS DE POLICE.—Nous avons mentionné hier l'arrestation de plusieurs officiers de police du troisième district, que l'on accuse d'avoir commis une tentative de meurtre, lundi soir, sur le lieutenant Walsh. Plusieurs autres officiers, sur lesquels pèse la même accusation, ont été arrêtés. Nous apprenons que le lieutenant Walsh a été grièvement blessé, qu'il ne peut encore sortir de sa chambre.

CAUTIONNEMENT FORFAIT.—Ramon Estrampes, arrêté pour avoir assailli et menacé de tuer Henry Mayo, avait donné caution pour répondre de sa comparution devant le recorder du Premier District. L'affaire a été appelée hier matin, mais le prévenu n'ayant pas paru en Cour, le recorder Winter a déclaré le cautionnement forfait.

ASSAUT.—Henry Glauder a comparu hier devant le recorder Winter, sous l'accusation de s'être précipité, le couteau à la main, sur Martin Lotz et d'avoir proféré de terribles menaces. L'accusé a été renvoyé jusqu'à la fin du mois prochain.

ESCROQUERIE.—M. James Poinch a fait hier, devant le recorder Baron, un affidavit dans lequel il accuse John G. Hirdes d'avoir, dans la nuit de mardi, défoncé sa malle et enlevé le linge qui s'y trouvait. Le plaignant déclare que le vol a été commis dans une pension de la rue de l'Hôpital. Hirdes a été arrêté et a fourni caution pour répondre de sa comparution.

AFFAIRES D'ORIENT.

Voici, d'après le *Times*, le texte de la note que Reschid Pacha doit adresser au comte de Nesselrode et les changements demandés par la Turquie. Le texte de cette note est publié par le *Times* en français :

« S. M. le sultan n'ayant rien de plus à cœur que de rétablir entre elle et S. M. l'empereur de Russie les relations de bon voisinage et de parfaite entente qui ont été malheureusement altérées par de récentes et pénibles complications, a pris soigneusement à tâche de rechercher les moyens d'effacer les traces de ces différens points. Une irade suprême lui ayant fait connaître la décision impériale, la Sublime-Porte se félicite de pouvoir le communiquer à S. Exc. M. le comte de Nesselrode.

Si à toute époque les empereurs de Russie ont témoigné leur active *sollicitude* (1) pour le maintien des immunités et *privilèges de l'Eglise orthodoxe grecque dans l'empire ottoman, les sultans ne se sont jamais refusé* à les consacrer de nouveau par des actes solennels qui attestaient leur ancienne et constante bienveillance à l'égard de leurs sujets chrétiens. S. M. le sultan Abdul Medjid, aujourd'hui régnant, animé des mêmes dispositions, et voulant donner à S. M. l'empereur de Russie un témoignage personnel de son amitié la plus sincère, n'a écouté que sa confiance infinie dans les qualités éminentes de son auguste ami et allié, et a daigné prendre en sérieuse considération les *représentations* (2) dont S. Exc. le prince Mentchikoff s'était rendu l'organe auprès de la Sublime-Porte.

Le soussigné a, par conséquent, reçu l'ordre de déclarer par la présente que le gouvernement de S. M. le sultan *restera fidèle à la lettre et à l'esprit des stipulations des traités de Kainardji* (3) *et d'Andrinople, relatives à la protection du culte chrétien* (4), et que S. M. regarde comme étant de son honneur de faire observer à tout jamais et de préserver de toute atteinte, soit présentement, soit dans l'avenir, la jouissance des privilèges spirituels qui ont été accordés par les augustes aïeux de S. M. à l'Eglise orthodoxe d'Orient, et qui sont maintenus et confirmés par elle, et en outre à faire participer dans un esprit de haute équité le rite grec *aux avantages concédés aux autres rites chrétiens par convention ou disposition particulière* (5).

Au reste, comme le firman impérial qui vient d'être donné au patriarcat et au clergé grec, et qui contient la confirmation de leurs privilèges spirituels, devra être regardé comme une nouvelle preuve de ces nobles sentiments, et comme, en outre, la proclamation de ce firman, qui donne toute sécurité, devra faire disparaître à jamais toute crainte à l'égard de rite grec, qui est la religion de S. M. l'empereur de Russie, je suis heureux d'être chargé du devoir de faire la présente notification. Quant à la garantie qu'à l'avenir il ne sera rien changé au lieu de visitation de Jérusalem, elle résulte du firman revêtu du Hatti Houmayoun, le 19 de la lune de Rebbi Elakhir 1268 (février 1852), expliqué et corroboré par le firman, et l'intention formelle de S. M. le sultan est de faire exécuter sans aucune altération, ses décisions souveraines.

La Sublime Porte, en outre, promet officiellement qu'il ne sera apporté aucune modification à l'état des choses qui viennent d'être réglées, sans une entente préalable avec les gouvernemens de France et de Russie, et sans préjudice aucun pour les différentes communautés chrétiennes.

Pour le cas où la cour impériale de Russie en ferait la demande, il serait assigné une localité convenable dans la ville de Jérusalem ou dans les environs, pour la construction d'une église consacrée à la célébration du service divin pour des ecclésiastiques russes, et d'un hospice pour les pèlerins indigens ou malades de la même nation. La Sublime-Porte s'engage dès à présent à souscrire à un acte solennel, qui placerait ces fondations pieuses sous la surveillance spéciale du consul général de Russie en Syrie et en Palestine.

Le soussigné, etc. »

Le *Morning Chronicle*, du 1er septembre, complète ce langue française, cette publication par le texte des modifications proposées. Les voici :

« (1) Pour le culte et l'église grecque orthodoxe, les sultans [illegible] à la liberté de ce culte [illegible] église dans l'empire ottoman. »

et de les consacrer de nouveau par des actes solennels, qui attestent, etc., etc.

(2) Les communications.

(3) *De Kainardji* confirmés par celui d'Andrinople, relative à la protection par la Porte du culte chrétien.

(4) Et de faire connaître que S. M. le sultan, etc.

(5) Aux avantages accordés et qui seraient accordés aux autres communautés chrétiennes, sujets ottomans.

Voici la fin de l'article que le *Times* publie au sujet de la Note turque :

« Lorsque la Russie a pris une attitude menaçante, lorsqu'elle a trompé la tenté de corrompre ses alliés et de compromettre la paix de l'Europe, nous avons pensé que les mesures les plus énergiques pouvaient être nécessaires et devraient être prises par les puissances occidentales pour résister à ses prétentions et à sa marche, et l'Angleterre était disposée à courir le danger d'une guerre, non par sympathie pour les barbares de Turquie, mais par sentiment d'hostilité pour l'agression russe. Cette démonstration a réussi, car l'Europe a été unanime, et la Russie a été forcée, plutôt qu'on ne l'aurait cru, d'accepter les conditions proposées. Dans l'intérêt de la paix et de la Turquie, il importe autant aujourd'hui d'empêcher le sultan de faire la guerre à la Russie qu'il importait à l'origine d'empêcher la Russie de faire la guerre au sultan. Nous nous sommes fait de l'un de ces deux gouvernements ; mais nous nous intéressons à la civilisation, à la liberté, à la paix, qui n'ont rien à gagner ni au triomphe de l'un ni au triomphe de l'autre, et qui ont beaucoup à perdre à une rupture ; nous défendons les termes du compromis proposé par les quatre grandes puissances parcequ'il présente un moyen honorable de sortir d'une position difficile, sans affaiblir ni fortifier d'une manière dangereuse aucune puissance. »

VARIÉTÉS.

On vient de publier à Paris une *Histoire des Sorciers*. M. EUGÈNE PELLETAN ayant à examiner l'ouvrage et à en dire son avis, fait avec l'auteur un tour de promenade au sabbat. L'article que nous allons reproduire est plein de verve et de fine ironie :

Qu'est-ce qu'un sorcier ? Le sorcier est un homme endiablé, c'est à dire homme et diable à la fois. Mais, Dieu merci, on ne peut pas plus naître sorcier dans ce monde qu'on ne peut naître poète. On le devient par acte authentique dûment enregistré. Voici comment.

Lorsque par hasard, le diable a trouvé une jeune fille à sa convenance, il quitte sa peau de bouc, qui pourrait bien sentir un peu trop le roussi, il endosse traîtreusement le pourpoint de don Juan, et met une plume de coq sur l'oreille. Or, une fille d'Eve, depuis le mauvais exemple de sa mère, résiste difficilement à la plume de coq et au manteau de velours. La connaissance est donc bientôt faite, et de la connaissance à la reconnaissance, il n'y a que l'épaisseur de cela.

Lorsque, d'un autre côté, le diable a jeté l'œil sur quelque honnête garçon du voisinage, il va le visiter de bonne amitié sous la resplendissante figure d'un financier, la poche pleine. En voulez-vous ? en voici, en voilà ! Viens avec moi, je te promets bonne chère, bonne bière, bon lit et tout à l'avenant. Sur une pareille base, l'accord est bientôt fait et le marché scellé de la main à main, sous le manteau de la cheminée.

La convention une fois arrêtée, le diable extrait une cédule de son portefeuille et la présente à signer au récipiendaire. Le récipiendaire signe, et, au cas où il ne saurait pas écrire, il figure un crochet au bas de la minute, un crochet et non pas une croix, selon l'habitude, reçue, car à la vue de la croix, le diable ferait la pirouette, et après cela, bonsoir ! le sous-seing privé disparaîtrait en fumée.

Voilà le traité signé. En foi de quoi le diable met sa griffe sur l'épaule du signataire, et à la place où il a ainsi posé son cachet, l'épiderme devient comme une écorce. On peut essayer d'y enfoncer la pointe d'une épée. L'épée rebondira de dessus comme sur une peau de tambour. Elle ne pourra pas même lui faire une piqûre. Après cette dernière formalité, le postulant est définitivement sorcier. Le diable lui donne en acquit de sa façon un pot de graisse ; le manche de balai qui doit le porter au prochain rendez-vous.

Ce rendez-vous est le sabbat. Quand vient le jour, ou plutôt la nuit du sabbat, au bruit de trompette passe dans l'air d'un pôle à l'autre de la planète. Le diable sonne en ce moment le boute-selle de son armée. Mais n'entend pas qui veut cette fanfare. Pour l'entendre, il faut être affilié de l'enfer. A ce signal, sorcier et sorcières sautent au vent froid les soulever par le mouvement de la tête, et tous ensemble, de tous les points de l'horizon enfourchent leur manche de balai, jambe de çi, jambe de là, prennent leur vol de dans de l'espace, qui par la fenêtre, qui par le tuyau de la cheminée.

Souvent, au beau temps de la crédulité, vers l'heure de minuit, le berger couché dans son manteau à la belle étoile, entendit jupper au dessus de sa tête et passer au-dessus de sa tête comme le long gémissement de la rafale dans la feuille sèche de la futaie. C'était la cavalcade de sabbat qui galopait en ce moment à toute bride sur le brouillard de la vallée. De temps à autre, pour éperonner sa monture, le sorcier murmurait à voix basse : *Bâton noir, bâton blanc*, et à ce mot le manche de balais, piqué d'honneur, doublait de vitesse.

Il arrivait parfois qu'une pluie battante surprenait la caravane en chemin. Mais le sorcier, avisé de la bande prononçait l'irrésistible formule : *Haut le coude, quillet*, et aussitôt l'averse, prise de respect, allait tomber d'un autre côté. Le convoi passait son chemin anadou. Quand par hasard un malheureux traînard ralentissait le pas, une nuée de diables arrivait par derrière qui le fouettait à grands coups de queue et le forçait à rejoindre la colonne. Car le diable n'est pas si facile à l'exemple de siège, et une queue à doublé ... [illegible] rendez-vous comme on peut le voir par l'histoire suivante digne de Roméo et de Juliette.

Un clerc du temps de saint Louis, ou tout homme était vertueux et par conséquent toute femme vertueuse, demeurait dans un grenier, et pour faire la symétrie une jeune fille demeurait vis à vis, précisément au même étage. Le jeune homme aimait à ouvrir sa fenêtre, sa voisine aima bientôt à ouvrir la sienne par esprit d'imitation, si bien qu'à la longue la fenêtre finit de part et d'autre par rester toujours ouverte.

Mais bientôt le regard eut dit ce côté-ci tout ce que le regard peut dire et répondre de ce côté-là, tout ce qu'on peut répondre de la prunelle. Pour continuer la conversation, il fallait de toute nécessité passer d'un grenier à l'autre sur un pont qui avait malheureusement la distance et qu'il n'était pas possible de jeter par une si longue rue de largeur. Le clerc avait d'un coup d'œil la distance et faillit de désespoir renoncer sa fenêtre.

Heureusement, ou plutôt malheureusement, le diable faisait le guet sur la gouttière. Il avait vu l'embarras du jeune homme et il vint charitablement à son secours. — Tu veux passer de l'autre côté mon ami ! eh bien ! pas de façon : voilà. En disant cela, le diable s'assit sur le rebord de la fenêtre, le dos tourné au dehors, et dans cette posture il étendit sa queue par la rue comme une main pour bénir la passerelle. Le clerc ne la vit pas dans son empressement, et à l'allonger encore jusqu'à ce qu'elle eut saisi la fenêtre virginale, et fait un même cordon d'un balcon à l'autre.

Le clerc était amoureux, la nuit était sombre. A la guerre comme à la guerre, dit-il, et il passa d'un pied ferme sur la corde tendue. La conversation ensuite dura longtemps. Mais nul, pas même le diable, ne pouvait l'entendre. La fenêtre était refermée. Le démon, toujours à son poste, attendit patiemment la fin de l'entrevue. Quand il fait tant que d'être patient, il ne l'est jamais à moitié.

Cependant l'heure où le Roméo reparaît au balcon était revenue ; le jeune homme devait retourner à sa cellule par le même chemin ; mais cette fois-ci, sans doute, il était moins amoureux, et dès le premier pas il sentit son pied broncher. Le jour naissant lui montrait l'abîme béant prêt à dévorer sa victime à la moindre faute d'équilibre ; une sueur glacée coula sur son visage. Le diable, pendant ce temps-là, faisait toujours le gros dos et tenait la passerelle vigoureusement tendue.

Dans cette extrémité, le clerc fit le signe de croix pour conjurer le péril. Un jet de fumée, suivi d'une odeur de soufre, passe comme une fusée par dessus le toit de la maison. On entendit un cri horrible, et un bruit sec retentit au fond de l'abîme. Le signe de croix avait mis le diable en fuite, et le malheureux clerc était tombé la tête la première sur le pavé. Voici l'origine authentique du *pas de clerc*, passé depuis en proverbe. A dater de ce jour, Juliette inconsolable de la perte de Roméo, a fait monter les autres clercs par l'escalier.

Revenons au sabbat : Satan est magnifiquement assis sur son trône, la barbe en fourche, la corne haute, et son royal manteau de peau de bouc négligemment jeté sur l'épaule. A sa droite est la reine du sabbat, majesté non moins velue et non moins barbue que l'altesse son époux. La légion de sorciers arrive comme une nuée d'albatros de toute la circonférence de l'horizon, et chacun prend son rang par ordre de mérite pour défiler processionnellement en grande pompe sous le regard de Satan.

Nous disons par ordre de mérite, car l'enfer a aussi sa hiérarchie et ses degrés de toute sorte. La première classe comprend la masse, la nuée de manants. Cela est la menue populace de l'endroit, uniquement destiné à faire la grosse besogne. La seconde comprend le sorcier proprement dit ou la sorcière, c'est à dire l'honnête bourgeoisie du sabbat. La troisième enfin comprend le magicien et la magicienne, c'est à dire l'aristocratie de haute école qui porte en croupe pour son usage personnel un chambellan ou une chambrière.

Quand la foule est convenablement alignée en rang d'oignons, un sergent à longue queue fait l'appel. Le nom des absens est inscrit sur un registre. Mais le simple retardataire à le droit de rétablir son nom sur la feuille de présence. Il y a même au sabbat un notaire spécialement chargé de lever le défaut de malheureux sorcier qui avait oublié en partant de graisser suffisamment son manche de balai.

Après quoi la séance est ouverte. Satan fait un signe de la patte, et chaque sorcier vient lui faire la révérence. Satan, comme on sait, représente la nature à l'envers. Il a donc la figure sous dessous, placée à la partie du corps qui peut le plus convenablement représenter l'envers. Que voulez-vous ? Etre ou n'être. C'est jouer à pile ou face, un pile tombe toujours.

Les-dessus que chaque assistant a fait la révérence et déposé un baiser en passant sur la rétrospective de Sa Majesté, il va prendre place à un immense souper préparé d'avance ; plats de crapauds, plats de vipères, plats d'enfans à la sauce piquante, entrecôtes de cheval à la mandragore, le menu est complet. Seul ornement d'une publicité [illegible] appelée le malvoisie, d'une magnifique peste pour contrer la chair à la [illegible].

Mais il ce banquet on a beau mettre sous la dent une vipère en crapaud, on ne mange que du vent en réalité. Le diable nourrit ses convives de viande creuse, ce qui paraîtrait partout ailleurs un abus singulièrement le devoir de l'hospitalité. A ce propos, un grave magistrat du dix-septième siècle a fait cette remarque : d'où on sait, dit-il, que Satan est toujours trompeur, parce qu'il repaît les siens de neuf comme d'ils étaient chimériques.

Quand l'existence est pleine de vent jusqu'à la, elle a la bonne chère. Le diable tire de sa poche un flageolet et entonne gaillardement un *branle de tirelire*, et [illegible] sorciers, magiciens et magiciennes [illegible] valsent dos à dos, les bolérés, et [illegible] valsent [illegible] de pièce et vont [illegible] Le pied dévalé [illegible] Quand la danse [illegible] diabolie [illegible]

Après [illegible] sorcier [illegible] qu'il faut faire [illegible]

Il passe sans doute à la cuisine, et dans le coin de la cheminée il aperçut sa femme transie de froid et enveloppée d'une cape qui ébouriffait les pieds couverts de cendre à la flamme d'un feu de Javel. Il souleva légèrement le bas de la cape, et le rideau de suie apparut, qui s'en avisait d'une vraie et effroyable impression, sa femme avait le poignet coupé. Il avait épousé une sorcière.

Le président de Riom instruisit l'affaire, car enfin, hélas ! c'est pas une fable inventée à plaisir, car enfin, et condamna la malheureuse châtelaine à être brûlée vive en place publique pour avoir couru le bois sous la forme d'un loup-garou.

Mais, mon cher auteur, le temps du sorcier est passé. La table tournante elle même n'est pas une sorcière. Le véritable sorcier aujourd'hui est le télégraphe électrique, est le ballon, est le gaz hydrogène, est le daguerréotype, est le drainage, est la cloche à plongeur, est la pisciculture, est le chloroforme, cet la vapeur enfin.

Ce sorcier-là est autrement ... avisé que le sorcier de moyen âge, qui avait trouvé tout au plus le moyen de faire trotter un bâton. Que serait aujourd'hui un bâton de sorcier, et même un bâton qui vole : *Haut le coude, quillet !* Nous avons trouvé, à l'heure qu'il est, le secret de faire marcher la maison tout entier, et même de la faire courir. Allons ! définitivement, le sorcier est mort, et il en reste encore ça et là, ou il perd dans l'air, il ne vaut pas la peine d'en parler, si ce n'est pour en rire à l'occasion.

[illegible] JOHN YOUENNES comme candidat à la place de SHERIF de la paroisse d'Orléans, sujet à la décision de la Convention Whig.

Comité Central Whig de l'Etat.

A une assemblée du de comité, tenue jeudi soir, 22 septembre, dans la chambre des délibérations, ville de la Nouvelle-Orléans, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Résolu, Que une Convention whig pour la paroisse d'Orléans est donnée dans la ville de la Nlle-Orléans, lundi le 3 octobre, à sept heures P. M., dans le local des délibérations du Comité Central Whig de l'Etat, à l'encoignure de la rue Canal et de la Bourse, à l'effet de nommer des candidats, dans le parti de la Nouvelle Orléans et ville de la Nlle-Orléans, pour les places suivantes, [illegible] Shérif, un Coroner, un Greffier pour chacune des Premier, Second et Troisième districts, et un Constable pour chacune de Cour de District de la ville de la Nlle Orléans, et trois Assesseurs.

Résolu,—Que des Conventions de districts pour les 1er, 2d et 3me districts municipaux de la ville de la Nouvelle-Orléans, se réuniront le même jour, à la même heure et au même endroit que la Convention de paroisse, et que la Convention du second district municipal devra nommer un Juge de Paix, un Constable, le 4 octobre, à sept heures P. M. dans le local des délibérations de l'Association Centrale Whig du troisième district de la ville, et la Convention d'Elections des Etats Unis, à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Victoire, à l'effet de nommer des candidats pour places, quel devront être remplies pour paroisse, Juges de Paix des Districts, Conseillers pour le Bureau des [illegible], et un Collecteur de taxes d'Etat.

La Convention du second district nommera des candidats pour Trésorier et Quatrième Juges de Paix, un Constable pour chacun des Cours des Juges et un Collecteur de Taxe d'Etat.

La Convention du Troisième District nommera des candidats pour Cinquième Juge de Paix, un candidat pour cette de Constable de la Cour de Juge et un candidat pour la place de Collecteur de Taxes d'Etat.

La Convention du Quatrième District (autrefois Lafayette) nommera des candidats pour deux Juges de Paix, un Constable pour chacune des Cours des dits Juges, un Assesseur et un Collecteur de Taxes d'Etat.

Résolu, Que les délégués de cette portion de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du Mississipi, nommeront un candidat pour la place de Sixième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, un Constable, un Assesseur et un Collecteur de Taxes d'Etat.

CHS. WATERMAN, président,
H. E. JOHNSON, } Secrétaires.
F. G. LAVILLE, }

Vente par catalogue de marchandises sèches de saison.

L'attention des acheteurs est appelée à la vente d'un assortiment de marchandises sèches de saison, qui aura lieu aujourd'hui 29 courant, à 10 heures, au magasin d'encan de H. Peychaud & Co., No 23, rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

Décédé le 27 septembre 1853, à 6 heures et demie du matin, WILLIAM KANE WANTON, natif de Baltimore, et demeurant à la Nouvelle Orléans depuis 14 ou 15 ans.

Décédé le 27 du courant, à la paroisse Saint Jean Baptiste, LOUIS CHOURIAC BOUDOUSQUIÉ, à l'âge de 28 ans.

Décédé sur son habitation de St Charles, le 20 septembre 1853, à 9 heures A. M. LORENTZ REBER, à l'âge de 52 ans. Il était né le 15 août 1801, à Mertzheim, grand duché de Bade. Il habitait la Louisiane depuis 1817.

Décédé, à la Baie St-Louis, dimanche, 25 du courant, JACQUES FRANÇOIS LIGERET, natif de Dijon, France.

Décédé hier à midi, sur son habitation, paroisse Saint-Charles, M. JEAN FRANÇOIS PISEROS, âgé de 46 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à midi, à l'Eglise Rouge, Paroisse St-Charles, 29 septembre 1853.

[illegible] Le navire ADELAÏDE, capitaine [illegible], [illegible] pour le Havre [illegible]

[illegible] 20 vente générale, la publicité [illegible] L'indigestion [illegible] Allemands [illegible]

A vendre par J. WRIGHT & CO.
151, rue de Chartres

Découverte importante.

[illegible] L'inventeur du Vermifuge, le Dr McLane, [illegible]

A vendre par SCOVIL & MEAD,
111, rue de Chartres

AVIS.

LES personnes qui ont acheté des terres dans les derrières de la ville de la Nouvelle-Orléans, des héritiers de Joseph Chalon, [illegible] [illegible] Copeland [illegible]

POSTSCRIPTUM.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Steamer Samson—Accident—Fièvre Jaune.

Grand Gulf, 27 sept.—Le steamer Samson se rendant à la Nouvelle-Orléans avec un chargement de 2,800 balles de coton, a perdu six roues ... environ un demi mille de Grand Gulf. Le Samson se dirige [illegible] Le Dr Lewis est mort à Port Gibson hier soir.

Fièvre jaune à la Côte.

Grand Golfe, 28 sept.—Il n'y a pas eu de nouveaux cas de fièvre jaune hier à Port Gibson [illegible]

Marché de New-York.

New-York, 28 sept.—Le marché à la farine est [illegible]

Rivière de l'Ohio.

Pittsburg, 28 septembre—Le niveau de la rivière [illegible] 2 pieds 1 pouce d'eau dans le chenal.

Louisville, 26 septembre—Les eaux baissent [illegible]

Cincinnati, [illegible]—La rivière baisse [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI SOIR, 28 SEPTEMBRE.

Les transactions de coton d'aujourd'hui [illegible] balles de 10 à 11 cts le Middling [illegible]

TABAC.—Ventes de 7 boucauts à 7½ cts.
SUCRE.—Ventes : pas de [illegible]
MELASSE.—Une transaction de [illegible]
FARINE.—Ventes : 1,000 barils de [illegible] $4 [illegible]
MAIS.—Une vente de 2,000 sacs [illegible]
AVOINE.—L'avoine de St-Louis a rapporté 45 cts.
PROVISIONS.—Le porc mess se détaille à $16 [illegible]
FROMAGE.—Ventes : 100 caisses de [illegible]
CAFE.—Ventes : 700 sacs de Rio, [illegible]
WHISKEY.—Le whiskey se détaille de [illegible] le Rectifié.
CHANGE.—Le change n'a pas varié :
Sterling, [illegible] prime. Paris, de [illegible]
Traites sur New-York, à 60 jours, de [illegible]
FRET.—Le fret a baissé. Tous les navires [illegible] Liverpool [illegible]

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.
[illegible] Philadelphie [illegible] Pensacola [illegible] Havane

Arrivés Hier.
Steamship George Law, McGowan, New-York & Hav.

Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.
[illegible]

Aux Magasins d'Albert & Tricou,
27, rue de Chartres et [illegible] Royale et Bienville.
Grand étalage de Chapeaux nouveaux.
[illegible]
Cargaison diverse d'une balle.
[illegible]

B. TATOUT & Co.,
rue de Chartres, [illegible]
[illegible]

B. TATOUT & Co.

EAUX DE VIE.
SOSTHENE THOMAS, [illegible]
20, Rue Nanche.

SEUL AGENT, dans le Sud, pour la vente des Eaux-de-Vie et [illegible] & Co. [illegible]

VIN — [illegible] barriques vin de Bordeaux [illegible]
A. LARROQUE & Co
42 et 44, rue de la Douane

VIN — 50 barriques vin de Bordeaux [illegible]
A. LARROQUE & Co

VIN de Sauterne—10 barriques [illegible]
A. LARROQUE & Co

VINS—100 caisses vin rouge bon ordinaire, 30 caisses Haut Sauterne, 25 do Chateau Margaux, 25 do St Estèphe,
A vendre par A. LARROQUE & Co
42 et 44, rue de la Douane

ABSINTHE—25 cais. absinthe [illegible], 20 do do Bordeaux, 15 do Kirsch, 25 do Vermouth [illegible]
A LARROQUE & Co

CURAÇAO, curaçao, [illegible] anisette, Sherry Brandy, gin de Hollande, vin [illegible], A vendre par A LARROQUE & Co

SARDINES—1/4 et 1/2 boites, [illegible]
A LARROQUE & Co.

BOUTEILLES de Bordeaux, Dame-jeannes, Bouteilles, à vendre par A. LARROQUE & Co.

ATTENDU par le navire Gaud Eredge : 20 barriques vin rouge,
A LARROQUE & Co

ATTENDU par le navire Boeuner, venant du Havre : 50 paniers champagne, [illegible]
A LARROQUE & Co.

EN cognac—Vieux Cognac, [illegible]
A LARROQUE & Co

A VENDRE [illegible]

A VENDRE à l'arrivée du navire [illegible] de Marseille : [illegible]

A VENDRE à l'arrivée du navire [illegible] de Bordeaux : [illegible]
PAUL JUGE FILS & Co.

BEURRE—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

HUILE D'OLIVE—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

MOUTARDE—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

MORUE de [illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

[illegible]

LAINAGE! LAINAGE!
RECU par le steamer [illegible] et les navires [illegible] de New-York, et Wo[illegible]

Bonneterie.
[illegible]

Garnitures de Robes.
[illegible]

Rubans & bandeaux en & brocades.
[illegible]

Mercerie.
[illegible]

Fil d'Alexandre.
[illegible]
PHILIPPE ALLEMAND,
[illegible]

A VENDRE—Un jeune mulâtre, âgé de 20 ans, [illegible] J. B. DERBEY, courtier.

A LOUER—Un jeune nègre cuisinier. S'adresser à l'encoignure Dauphine et Bienville.
J. Dern MONFFORT.

Belle maison de résidence à vendre.
[illegible] J. M. [illegible]

VANILLE
RECU de Vera-Cruz, par le steamer Texas : [illegible] boîtes de vanille, [illegible]
J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

Bottes Souliers.
[illegible]
J. M. GOULD & CO,
8, rue des Magasins

Bottes, Souliers et Chapeaux.
[illegible]
L. HOSSE & Co
12 et 14, rue de la Douane

PICKLES & SAUCES anglaises—Par le navire Cornelia, de Liverpool : [illegible]
DUNTES & IKEN
Encoignure Royale et Conti

PATTES truffés—Par Belle Cubana, de Bordeaux : [illegible]
DUNTES & IKEN
Encoignure Royale et Conti

VIN de Bordeaux—20 barriques vin rouge bon ordinaire ; 100 barriques vin rouge pour famille, 20 barils vin blanc Sauterne, 15 barriques vin blanc Sauterne,
A vendre par ANT. GIRAUD,
66, Vieille Levée.

BORDEAUX—20 barriques vin rouge Bordeaux [illegible]
ANT. GIRAUD,
66, Vieille Levée.

VERMOUTH—[illegible] Vermouth Le Bailly &c. [illegible]
ANT. GIRAUD,
66, Vieille Levée.

ATTENDU par le navire Bridge, de Bordeaux : [illegible]
ANT. GIRAUD,
66, Vieille Levée.

ATTENDU par le Logan, de Marseille [illegible]
ANT. GIRAUD,
66, Vieille Levée.

ATTENDU prochainement par le Logan, venant de Marseille : [illegible]
JOHN CLAUZURE,
166, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre

VIN rouge—100 barriques. [illegible] Vin blanc—20 [illegible] Samuel Wright, à vendre par
FRED. LOISON,
24, rue de la Douane.

VIN rouge—20 barriques [illegible] Belle Cubana, à vendre par
FRED. LOISON,
24, rue de la Douane

Demoiselles demandées.
[illegible] FRED. LOISON.

EN débarquement du navire Martin Frederic, de Bordeaux— [illegible] barriques vin rouge St-Emilion, [illegible]
PERSOS FRERES,
267 et 269, rue Royale coin Douane

RECU par les derniers arrivages de la Havane—500,000 cigares [illegible]
Y. QUADRAS & Co.
No 16, rue de la Douane

TABAC en feuilles—[illegible] de Cuba [illegible]
Y. QUADRAS & Co.
No 16, rue de la Douane

ZENDEGA—[illegible]
Y. QUADRAS & Co.
No 16, rue de la Douane

200 [illegible] de vin de Catalogne [illegible]
Y. QUADRAS & Co.

EN débarquement du navire Belle Cubana, venant de Bordeaux : [illegible]
E. LAMBERT

CIGARES—70,000 cigares [illegible] de Vera Cruz, [illegible]
BRUGUIERE & Co., 27, Bienville

TABAC—[illegible]
BRUGUIERE & Co., 27, rue Bienville

SARDINES—[illegible]
BRUGUIERE & Co., 27, rue Bienville

BOUGIES—[illegible]
BRUGUIERE & Co.
27, rue Bienville

CONSTAMMENT en mains : un grand assortiment de marchandises [illegible] à vendre par
MICHON & SARRAT,
21, rue des Magasins

RECU nouvellement : un grand assortiment de bonneterie, à vendre par
MICHON & SARRAT,
21, rue des Magasins

RECU par les navires Martin et Ward venant de Liverpool, et à vendre par les soussignés : [illegible]
MICHON & SARRAT,
21, rue des Magasins

COGNAC PELLEVOISIN—10 demi pipes de [illegible] Cognac Pellevoisin, 50 quarts pipes de [illegible] à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
27, rue de la Vieille-Levée.

Fromages au jus.
EN débarquement du Belle Cubana, venant de Bordeaux : [illegible]
FAURES & BRUNEAU,
32 et 33 rue Royale

CIGARES de la Havane—1,000,000 de [illegible] à vendre par
B. VALLS,
72, rue des Magasins

SUCRE de la Havane—50 caisses sucre blanc et jaune, à vendre par
B. VALLS,
72, rue des Magasins

CIGARETTES—[illegible]
TABAC de la Vuelta—[illegible]
CACAO—[illegible]
VIN DE XERES [illegible]
AMANDES [illegible]
NOIR ANIMAL—[illegible]
BOUCHONS FOURTUS—20 balles,
GRAINE D'ANIS—5 sacs,
HUILE d'Espagne—600 jarres,
A vendre par B. VALLS,
72, rue des Magasins

Demande d'un Engagement.
ON demande un Engagement pour [illegible]

A VIS—Un jeune homme parlant [illegible]

E N vente et à vendre par le soussigné : [illegible] Vin, [illegible] E. LAMBERT

F. J. GOURNIER,
[illegible]

1000 SACS [illegible]

1600 [illegible]

2000 SACS [illegible]

MODES ET NOUVEAUTES.
ISAAC SAWIN,
63, RUE DU CANAL.

VIENT de recevoir un assortiment complet de : [illegible]
ISAAC SAWIN.

A LOUER.
La maison [illegible] rue de Chartres, entre [illegible] No 67.

EN magasin et à vendre par les soussignés : [illegible] vin blanc Haut Sauterne, Madère, [illegible] caisses vin de Vermouth [illegible]
LANATA, GANDOLFO & Co.
8 et 10, rue Jefferson

A U débarquement—300 [illegible] 20 balles de [illegible]
LANATA, GANDOLFO & Co.

CHAMPAGNE—En débarquement du navire [illegible] champagne de la marque "Jenny Lind," en grandes et petites bouteilles, à vendre par
Ey. VALETON.
55, St. Louis

439 [illegible]
L. HOSSE & Co
12 et 14 Douane

MAISON ROUGE.
JOS. E. ROBERT & Co.
AUX HABITANTS.

LES soussignés ont maintenant dans leur Magasin [illegible]
JOS. E. ROBERT & Co.,
Maison Rouge, la plus près de la levée à la viande.

MAISON ROUGE N° 1,
Près du marché aux légumes.

LES soussignés, venant de faire leurs [illegible]
U. LARGUERIE & Co.
Maison Rouge No 1, sur la Levée

A VENDRE—[illegible]

SUCRE de la Havane—[illegible]
B. CAMUSAC & Co.,
26, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—[illegible]
B. CAMUSAC & Co.
26, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—[illegible]
B. CAMUSAC & Co.
26, Vieille Levée.

EAU de fleurs d'oranger—[illegible]
B. CAMUSAC & Co.
26, Vieille Levée.

VIN ROUGE—[illegible]
B. CAMUSAC & Co.,
26, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—20 paniers de [illegible]
B. CAMUSAC & Co.
26, Vieille Levée.

HAUT BRION de Larose—[illegible]
B. CAMUSAC & Co.,
26, Vieille Levée.

DOUVES pour tonneaux d'huile, pipes et barriques de vin, [illegible]
DEGELOS, PLASMENT & Co.,
coin Levée et St-Louis

VIN en caisses—[illegible]
J & J TARDOS, 31, Vieille Levée

CHAMPAGNE—[illegible]
J & J TARDOS.

ABSINTHE—30 caisses [illegible]
J. & J. TARDOS,

GENIEVRE—[illegible]
J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée

COGNAC—[illegible]
J & J TARDOS,

VIN en caisses—[illegible] Margaux, [illegible]
J & J TARDOS, 31, Vieille Levée

PORTO [illegible]
J & J TARDOS, 31, Vieille Levée

SUCRE ET CIGARES.

257 CAISSES sucre de la Havane. 60,000 cigares Cabanas Y Carbajal, [illegible]
Y VISSES & Co,
24 & 26, Vieille Levée

165,700 CIGARES de la Havane, venant d'arriver par le brick Ella, et comprenant principalement les qualités suivantes : [illegible]
J M CABALLERO,
26, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

CIGARES DE MANILLE—Un petit lot, en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
26, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

SARDINES à l'huile—[illegible]
Ey. VALETON,
55, St Louis

ON désire acheter immédiatement, pour du comptant, [illegible]

Demande d'un chaudronnier.
UN bon CHAUDRONNIER trouvera à s'employer, [illegible]

Demande de Chaudronnier.
ON demande un chaudronnier [illegible]
EUG. ROCHEREAU & CO.
17 et 19, rue St-Louis.

A VENDRE ou à louer, [illegible] Vieille Levée [illegible]
CHARLES CAVAROC,
25, rue Bienville.

CHAMBRE DE FITTSBURG.
[illegible]
A VENDRE : [illegible]
ROBERT MURPHY, 63, Vieille Levée, [illegible] St Louis

LES soussignés, viennent de recevoir par le navire [illegible]
ABO. H. GOULD & Co.,
No 8 rue des Magasins.

EN débarquement du navire Martin Frederic, venant de Bordeaux : [illegible]
E. LAMBERT,
[illegible] rue des Magasins.

VIN [illegible]

40 [illegible]

100 [illegible]

VIN [illegible]

SARDINES à [illegible] HENRY VALETON,

[illegible]

O [illegible]

HOPITAL DE LA RUE DU [illegible]
No 69,
Entre les rues Poydras et Poydras.

CET établissement est [illegible] par les Drs. A. MERCIER [illegible] rue du Canal,
J. A. [illegible]

[illegible] Chambres pour les malades [illegible] $1 à 5 par jour, [illegible]

WERNER & MAILLOT,
No 124, rue des Magasins,
Importateurs de Vins étrangers, Eau-de-Vie, &c, [illegible] liqueurs du pays.

Compagnie de Pompiers d'Orléans No. 21.
[illegible] E. J. LILLY, secrétaire

A LOUER—La maison [illegible]
THEODORE FROIS & CO.,
No 77, rue de Canal.

A LOUER.
La maison et ses dépendances, [illegible]
EDWARD SHIFF & CO,
No 252, rue de la Commune.

A LOUER.
Le premier et le second étage de la maison [illegible] St-Charles et Commune, [illegible]
S'adresser à A. DUCOURNAU.

A LOUER.
La maison sise rue St-Charles, No 26 ; [illegible] J. M. Caballero.
J. DUCOURNAU.

A LOUER—Le 2me et 3me étage du magasin No 60, rue du Canal, [illegible]
ISAAC SAWIN,
sur les lieux.

Maison à louer ou à vendre.—[illegible]
CHARLES CAVAROC,
No 25, rue Bienville

A LOUER—La maison à deux étages et avec [illegible] No 186 rue Conti, [illegible]
LABORDE & ZOQUES,
37, rue de la Commune

Demande de Maison.
ON désire louer une maison située dans le centre des affaires, [illegible]
CHAS. de BLANC,
No 14, rue de la Douane,
ou à OLIVIER & BAQUIE.

Maison de résidence demandée.
On a besoin d'une bonne maison pour une famille de huit à dix personnes ; [illegible]
H. BONNABEL, Droguiste
14 sept. [illegible] rue Natchez et Tchoupitoulas.

A VENDRE ou à louer—La magnifique bâtisse et les dépendances où était situé le Collège de la Louisiane, rue Dauphine 313 et Hospital 139.

AVIS—MONSIEUR CHRISTIAN HOBOLD fait [illegible]
CHARLES ODIER & CO.

LE soussigné [illegible]
E. MEUGENS, 31, rue Commune,
[illegible] J Gross.

Compagnie de coton et tabac pour [illegible]

45 [illegible]
O. B. GRAHAM,
95, rue Gravier

CHLORURE de soude, chlorure de chaux, [illegible]
H. BONNABEL, Droguiste

EN débarquement du navire Martin Frederick venant de Bordeaux, 20 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par
E. DECHAMPS,
47, rue Condé

FROST & Co,
Rue des Magasins, No 10. Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES, SOULIERS,
CHAPEAUX.
[illegible]
L. F. MAXENT

CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No. 165,
IMPORTENT [illegible]

VINAIGRE—En débarquement du navire Thos. Wright, venant de Bordeaux : [illegible]
CAVELIER & MAXENT,
No 165, Rue Royale

VIN ROUGE—En débarquement [illegible]
CAVELIER & MAXENT,
No 165, rue Royale

VIN ROUGE.—Par navires Thomas Wright et Martin Friedrich, de Bordeaux, [illegible]
DUNTES & IKEN
Enc. Royale et Conti.

FRAISES AU JUS.—Par navire Thomas Wright, de Bordeaux, [illegible]
DUNTES & IKEN
Enc. Royale et Conti

BISCUITS à PLU ANGLAISES—[illegible]
S. MAUTES & Co,
No 25, rue Condé.

Aux Fabricans de Liqueurs.
EN débarquement du navire Belle Cubana de Bordeaux : [illegible]
NUMA LACOSTE,
No 167, rue Royale

EN débarquement du navire Belle Cubana, de Bordeaux : 40 barriques vin rouge Côte de Platre, 20 do do Château Beaucaillou, 120 caisses do St-Julien Médoc, 50 do do Château Léoville, 50 do do Château Lafitte, 25 do de fruits au jus, 25 do de cerises à l'eau de vie.
A vendre par NUMA LACOSTE,
No 167, rue Royale

COGNAC—25 quarts cognac marque E. Genty. 10 do do J. Luc. 15 do do J. Luc. 15 do do J. Angerin.
A vendre par NUMA LACOSTE,
No 147, rue Royale

$20 de récompense.
PARTI de l'écurie un cheval bai dont [illegible]

ON DEMANDE A LOUER, pour l'année ou pour [illegible]

Instruction Privée.
Langue Française, Littérature, Mathématiques, &c.

BEAUCOUP de jeunes-gens et de jeunes-personnes [illegible]

DIVERS—[illegible] Ils bouteilles de [illegible] 20 caisses demi boîtes, [illegible] 70 mil. cigares Regalias. [illegible]
A vendre par BRUGUIERE & Co
27, rue Bienville

Biscuits cracknell, de Huntley & Palmer.
1000 Boites [illegible]
DAVID GOWANS & Co.,
[illegible]

EN débarquement du navire Thomas Wright, venant de Bordeaux :— [illegible]
A. LAMBERT,

[illegible] CIRES, NATTES [illegible]
A. BROUSSEAU & Co.,
25, rue de Chartres

CHEMISES! CHEMISES!
[illegible]

AVIS.
[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE
Actuellement situé [illegible] et siége de l'ancien Collège Jefferson.
Président :—LOUIS DUFAU.
Vice-Président :—C. C. BISBEE, A. M.

CONVAINCU après une longue et délicate expérience qu'il est à peu près impossible d'obtenir [illegible]

CONDITIONS.
PRIX DE LA PENSION: $60 PAR TRIMESTRE
Blanchissage et Raccommodage, $2.
Les livres de classe seront fournis par le Collège au prix coûtant.

TROUSSEAU :
[illegible]

Importante aux habitans sucriers.
LE soussigné ayant fabriqué une [illegible]

AUX HABITANTS [illegible]
LES habitans sucriers [illegible]

AUX NEGOCIANTS.
[illegible]
RUFUS DOLBEAR,
No 166, rue du Canal

MARCHANDISES FRAICHES D'AUTOMNE.
INDIENNES FRANÇAISES pour enfans,
PERCALES FRANÇAISES,
MOUSSELINES DE LAINE [illegible],
CHALLY [illegible],
MOUSSELINE de Laine [illegible],
CHALLY noir,
BAREGE DOUBLE noir,
CREPE DE CHINE,
BOMBAZINE,
ALPACA,
BRODERIES NOUVELLES,
DENTELLES, GANTERIE, &c.
F. & E. REILLY & Co

Ve. HEBERT & Co.
[illegible] rue de Chartres.
Jurisprudence.
JOURNAL du Palais [illegible]

PAPIER PEINT—PAPIER PEINT.
Ve. HEBERT & Co.
166, rue de Chartres.
ONT l'honneur d'annoncer au Public [illegible]

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.
DELCROIX, [illegible]
No 166, rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.
A PPELLE l'attention des entrepreneurs, [illegible]

PAPIERS PEINTS.
F. OPPENHEIM,
166, RUE DE CHARTRES,
VIENT de recevoir [illegible]
F. OPPENHEIM,
166, rue de Chartres

EN débarquement du navire Belle Cubana, de Bordeaux : [illegible] St-Julien; [illegible]
PERSOS FRERES,
[illegible] rue Royale, coin Douane.

Cornichons, anchois, fruits &c. de Crosse & Blackwell, à Londres.
LES soussignés reçoivent constamment et offrent à vendre, [illegible]
DAVID GOWANS & Co, 27 rue du Canal, [illegible]

DEUIL. DEUIL.
Maison E. Fryer & Co.
Rue de Chartres, [illegible]
NOUS avons l'honneur de [illegible]

FABRIQUE DE CHAUSSURES.
Vente en gros et en détail.
Encoignure Royale et Douaine.
[illegible]

CHEMISES FRANÇAISES.
20, Rue de Chartres.
A VENDRE à très bas prix, [illegible]
LAGAY & LECLERC

WHISKEY—200 barils [illegible]
C T BUDDECKE & Co.

DAMEJEANNES—[illegible]
C T BUDDECKE & Co.

BOUTEILLES—[illegible]
C T BUDDECKE & Co.

WHISKEY—[illegible]
C. T. BUDDECKE & Co.,
[illegible] rue Tchoupitoulas

VINS DE BORDEAUX, &c.—[illegible] barriques vin bon ordinaire, 10 barriques vin pour famille, [illegible]
A. DELAMARE,

BOUQUINS [illegible]
J M GOULD & Co,

EN MAGASIN.
300 CAISSES savon de Windsor, [illegible]
A vendre par GUEYROUZE & LANGENHEFF

FARINE—[illegible]
VOORHEES, GRIGGS & Co.

HUILE DE GRAINES—[illegible]
VOORHEES, GRIGGS & Co,

[illegible]
VOORHEES, GRIGGS & Co,